

# PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

**Commune de SOUVIGNY EN SOLOGNE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil huit, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Souvigny en Sologne, proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 09 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122.07 et L 2122.8 du Code Générales des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- 1- **Alain LEPRETRE**
- 2- **Chantal MEERSSCHAUT**
- 3- **Hervé SENE**
- 4- **Nadine De OLIVEIRA**
- 5- **Jean-Michel DERBOIS**
- 6- **Gérard PINON**
- 7- **Arnaud des ABBAYES**
- 8- **Isabelle CRESPEL**
- 9- **Nadine CODORNIU**
- 10- **Solange BALLU**
- 11- **André CAMILLERI**

La séance a été ouverte sous la présidence de Chantal MEERSSCHAUT, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et a déclaré installer Alain LEPRETRE, Chantal MEERSSCHAUT, Hervé SENE, Nadine De OLIVEIRA, Jean-Michel DERBOIS, Gérard PINON, Arnaud des ABBAYES, Isabelle CRESPEL, Nadine CODORNIU, Solange BALLU, André CAMILLERI dans leur fonction de conseillers municipaux.

André CAMILLERI, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme la Secrétaire de Mairie.

*(Les délibérations du nouveau Conseil Municipal seront collées à partir de la page 152 du registre des délibérations signé par le Sous Préfet en date du 28 juin 2007).*

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

<b>OBJET : ELECTION DU MAIRE</b> <b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b>
---

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Chantal MEERSSCHAUT : 07 voix  
Gérard PINON : 04 voix

**Chantal MEERSSCHAUT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.**

**Chantal MEERSSCHAUT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

<b>OBJET : ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT</b>
---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Chantal MEERSSCHAUT, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Alain LEPRETRE : 07 voix  
Hervé SENE : 04 voix

**Alain LEPRETRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

**Alain LEPRETRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

<b>OBJET : ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT</b>
--

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Chantal MEERSSCHAUT, élue Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Arnaud des ABBAYES : 07 voix  
André CAMILLERI : 04 voix

**Arnaud des ABBAYES , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

**Arnaud des ABBAYES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

<b>OBJET : ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT</b>
--

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Chantal MEERSSCHAUT, élue Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Nadine De OLIVEIRA :	06 voix
Isabelle CRESPEL :	05 voix

**Nadine De OLIVEIRA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.**

**Nadine De OLIVEIRA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le 28 mars 2008

*Le Maire,*

**Chantal MEERSSCHAUT**

*Les membres du Conseil Municipal,*

**Alain LEPRETRE**

**Hervé SENE**

*Le Doyen d'âge du Conseil,*

**André CAMILLERI**

**Nadine De OLIVEIRA**

*Les membres du Conseil Municipal,*

**Jean-Michel DERBOIS**

**Gérard PINON**

**Arnaud des ABBAYES**

**Isabelle CRESPEL**

**Nadine CODORNIU**

**Solange BALLU**